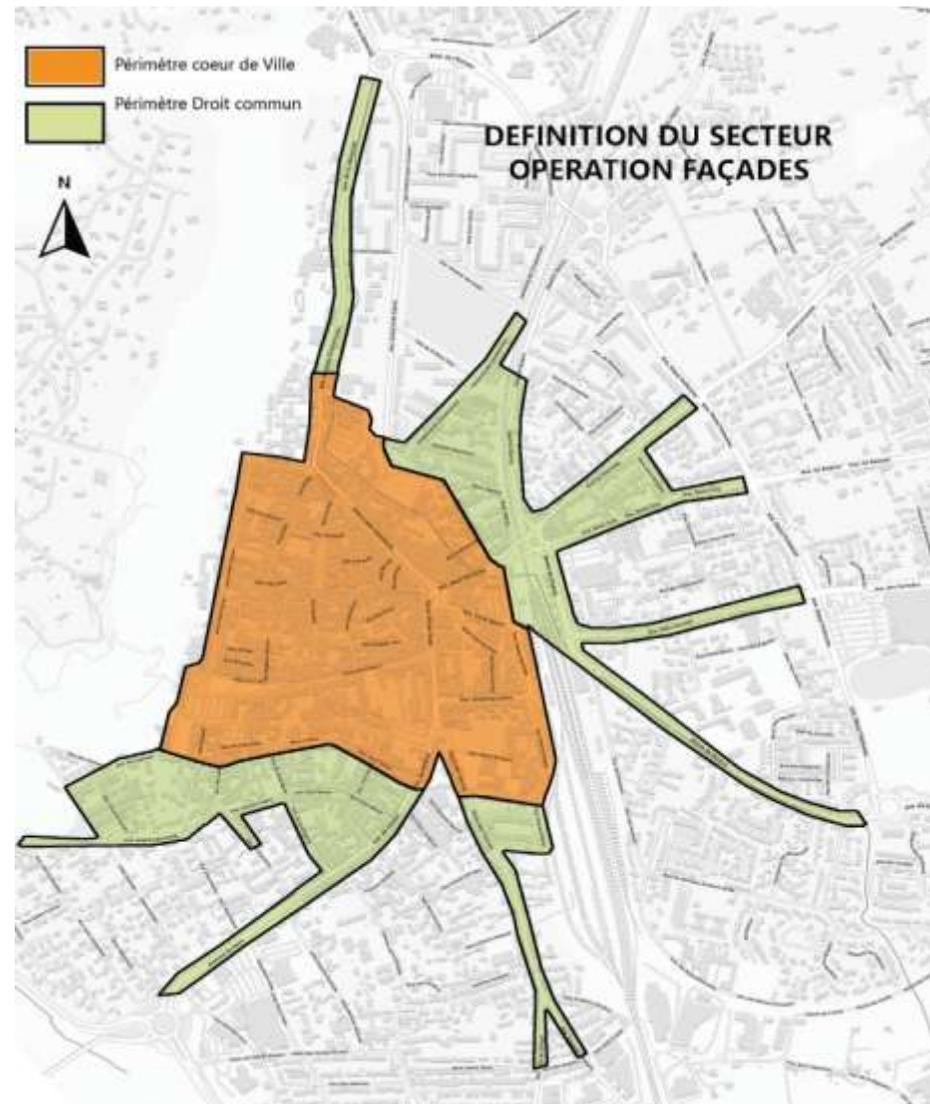


# Projets de RAVALEMENTS DE FAÇADES & DEVANTURES COMMERCIALES

## DÉMARCHES ADMINISTRATIVES ET SUBVENTIONS



Informations auprès de :  
Véronique Agogue-Fernaillon - SOLiHA84 à CAUMONT  
au 04.90.23.12.12. ou [v.agogue-fernaillon@solih.fr](mailto:v.agogue-fernaillon@solih.fr)  
(2ième & 4ième mardi de chaque mois)

**SOLIHA**  
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT  
VAUCLUSE

  
**Cavailion**  
La ville du Luberon

## LES ÉTAPES

Les dossiers sont examinés par année civile dans la limite des crédits votés au budget.

① PRENDRE RENDEZ VOUS avec **Hugues BERINCHY**, architecte conseil du CAUE 84, au service urbanisme de la ville au 04.90.71.96.48.

Déposer une déclaration préalable au SERVICE URBANISME constituée :

- Du plan de situation,
- De l'imprimé CERFA,
- De l'insertion paysagère,
- De la notice des matériaux employés,
- Des photographies.

② PRENDRE RENDEZ VOUS avec **Véronique Agogué-Fernailon**, SOLiHA 84, au service urbanisme de la ville au 04.90.71.96.48.

### Faire la DEMANDE DE SUBVENTION :

- a) Un courrier adressé à Monsieur le Maire pour demander la subvention précisant le numéro de la Déclaration Préalable (DP) et la date de l'autorisation,
- b) La copie de la décision de la déclaration préalable,
- c) Les devis,
- d) La preuve de la propriété,
- e) Les photographies avant travaux.

③ Une fois les travaux réalisés, FOURNIR LES FACTURES ACQUITTEES, tamponnées et signées par les artisans, les photographies après travaux avec le panneau «Opération façade Ville de CAVAILLON» et un RIB.

## Le calcul de la SUBVENTION :

### RAVALEMENTS DE FAÇADE

Périmètre cœur de Ville	Périmètre de Droit commun
<b>Reprise d'enduits base 90€ H.T/m<sup>2</sup></b>	<b>Reprise d'enduits base 90€ H.T/m<sup>2</sup></b>
60 % du montant H.T.	30 % du montant H.T.
Subvention (plafonnée) à : 8 500 €	Subvention (plafonnée) à : 4 500 €
<b>Traitement de peinture base 55€ H.T/m<sup>2</sup></b>	<b>Traitement de peinture base 55€ H.T/m<sup>2</sup></b>
60 % du montant H.T.	30 % du montant H.T.
Subvention (plafonnée) à : 6 500 €	Subvention (plafonnée) à : 3 000 €

### DEVANTURES COMMERCIALES

Périmètre cœur de Ville	Périmètre de Droit commun
<b>Devantures commerciales/ enseignes / stores bâches</b>	<b>Devantures commerciales/ enseignes / stores bâches</b>
60 % du montant H.T.	30 % du montant H.T.
Subvention (plafonnée) à : 5 200,00 €	Subvention (plafonnée) à : 2 400,00 €
+ mise en place de vitrage anti-effraction (40 % du montant des travaux plafonnés à 5 000 € soit une subvention maximale de 2 000 €)	+ mise en place de vitrage anti-effraction (40 % du montant des travaux plafonnés à 5 000 € soit une subvention maximale de 2 000 €)
+ 1 000 € pour restauration de marquise ou tout autre élément architectural nécessitant un traitement en particulier.	+ 1 000 € pour restauration de marquise ou tout autre élément architectural nécessitant un traitement en particulier.
+ 300 € pour l'habillage d'une climatisation et 1 000 € pour un dispositif encastré	+ 300 € pour l'habillage d'une climatisation et 1 000 € pour un dispositif encastré